

Communiqué de presse

XXIII^{ES} ASSISES NATIONALES DES ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES

Organisée par trois associations d'aide aux victimes des Yvelines, sous l'égide de l'INAVEM, cette conférence se déroule à la **Ferme du Manet à Montigny-le-Bretonneux (78)** les **12 et 13 juin 2008** à partir de 9h00 et aura pour thème : **DE LA REPARATION A LA RESTAURATION.**

**Rachida DATI, garde des Sceaux et ministre de la Justice
ouvrira les débats le jeudi 12 juin à 9h30.**

De la réparation de la victime à la restauration du lien social compromis par l'infraction, il y a un élargissement de perspective dans l'aide aux victimes. Si l'indemnisation et la réparation des personnes touchées demeurent essentielles et requièrent autant de compétence que d'humanité, la restauration du lien social concerne, outre la personne lésée, son entourage, le groupe social et jusqu'à l'auteur des faits : tous peuvent contribuer avec profit à restaurer les liens et la dignité de chacun, sous le contrôle des instances judiciaires.

La justice restaurative s'attache à donner à la victime, mieux informée et pleinement associée au processus initié par la justice, un rôle actif qui contribue à l'aider à dépasser le sentiment de dévalorisation, la crainte ou la haine qu'elle peut éprouver ; elle retrouve ainsi une image positive d'elle-même et de la collectivité au sein de laquelle elle évolue. Du côté de l'auteur des faits, chacun pressent plus ou moins qu'il ne suffit pas seulement de purger sa peine pour retrouver sa place entière dans la communauté : il doit prendre conscience de sa responsabilité envers la victime comme envers la collectivité, il est encouragé à réparer sa faute et à réapprendre à nouer un échange de paroles, de telle sorte que la communauté de vie redevienne possible.

Le thème de ces Assises doit permettre d'inventorier les différents dispositifs que les services de la Justice et les associations d'aide aux victimes ont mis en place, en France mais aussi à l'étranger, pour parvenir à une restauration plus globale du lien social.

L'INAVEM regroupe, coordonne et anime 150 associations d'aide aux victimes qui constituent un relais privilégié entre les victimes et les instances administratives, judiciaires et médico-sociales. Elles offrent gratuitement aux victimes une information sur leurs droits, un soutien psychologique et un accompagnement social. Les associations sont subventionnées par le ministère de la Justice et soutenues par les collectivités territoriales. Pour accéder à ces associations, un numéro national unique

